

CŒUR DE L'ENTRE-DEUX-MERS

L'opération d'aide aux artisans démarre

Dans le cadre de sa mission de soutien au développement économique du territoire, le Pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers (PETR) lance à compter de ce début de mois de mars son 2^e volet d'accompagnement des entreprises artisanales, commerciales et de services.

Bilan conseil et subvention à l'investissement sont à la clef pour une enveloppe globale de 350 000 euros à distribuer sur deux ans. Fort de sa première opération réussie, qui a vu 35 entreprises accompagnées et financées entre 2009 et 2012, le pôle territorial lance la 2^e tranche de l'Opération collective de modernisation (OCM) qui s'adresse aux Très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés ayant leur siège social sur l'une des 71 communes du Cœur Entre-deux-Mers et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros hors taxes.

Diagnostic obligatoire

Les dépenses subventionnées concernent principalement l'aménagement et l'extension de locaux, les équipements et la mise aux normes, l'aménagement destiné à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou handicapées, ou l'achat de matériel neuf. L'entrepreneur pourra alors bénéficier d'une subvention maximale de 30 % du montant de son investissement, plafonné à 22 500 euros.

Le bilan conseil est une étape obligatoire, diagnostic stratégique interne et externe de l'entreprise. Il est réalisé en entretien individuel sur site par des conseillers d'entreprise du Centre consultative de gestion agréé de Bordeaux (Cecogeb) leur apport : outre l'analyse de l'activité



La pépinière Cardon de Cadillac a bénéficié de l'OCM lors du 1^{er} volet en 2010/2012. PHOTO PETR

commerciale, le positionnement marché, l'analyse concurrentielle, le marketing et la communication, production, ressources humaines et financières, les outils de gestion, ainsi que les normes d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et d'environnement. Ce diagnostic va vérifier la pertinence du projet de l'entrepreneur. Un plan financier à 3 ans sera alors réalisé.

Le Cecogeb peut également accompagner et conseiller l'entrepreneur lors de sa négociation avec ses financeurs. Pour bénéficier de cette

approche, obligatoire pour le déclenchement d'une demande de subvention, l'entrepreneur doit en prendre une partie du coût à sa charge, soit environ 500 euros. La majorité des communautés de communes ont délibéré pour participer financièrement à ce coût.

Danielle Fidaire

Tous renseignements complémentaires : Espace info entreprendre du Cœur Entre-deux-Mers, 20 bis, Grand'Rue à Targon. Téléphone : 05 56 23 95 17 ou site Internet : entreprendre@coeurentre2mers.com